

Breil de Pontbriand (du)

LOUIS-PIERRE D'HOZIER, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de Jean-Malo-Hiacinthe du Breil-Pontbriant, fils de Malo-Joseph du Breil, en vue de son admission comme page de la Grande Écurie, le 19 juin 1759.

Breil-Pontbriand, Bretagne, samedi 16 juin 1759

Preuves de la noblesse de Jean-Malo-Hiacinthe du Breil Pontbriand agréé pour être élevé page du roy dans sa Grande Écurie sous la commandement de Son Altesse monseigneur le comte de Brionne, Grand Écuyer de France.

D'or à un léopard de gueules.

I^{er} degré, produisant. Jean-Malo-Hiacinthe du Breil Pontbriant, 1743.

Extrait du registre des batêmes de la paroisse de Saint-Mathieu, évêché de Quimper, portant que Jean-Malo-Hiacinthe, fils de messire Malo de Nevet du Breil-Pontbriant, chevalier, chef de nom et d'armes de la maison de Nevet, et de dame Marie-Rose de Treouret, sa femme, naquit le 30 janvier 1743 et fut batisé le lendemain. Cet extrait signé Le Fauchoux, recteur de Saint-Mathieu, et légalisé.

II^e degré, pere et mere. Malo-Joseph du Breil Pontbriant, Marie-Rose de Treouret, sa femme, 1739. *D'argent à un sanglier de sable passant.*

Extrait du registre des mariages de l'église paroissiale de Saint-Eustache à Paris, portant que messire Malo-Joseph du Breil, chevalier, chef du nom et d'armes de Nevet, fils de defunts messire Joseph-Yves du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriant, et de dame Marie-Angelique Silvie Marot de la Garaye, d'une part, et dame Marie-Rose de Treouret, veuve de messire Joseph-Hiacinthe, marquis de Tinteniach, seigneur de Quimerch et d'autre, reçurent la benediction nuptiale le 8 avril 1739. Cet extrait signé Vernon, vicaire de Saint-Eustache.

Contrat de mariage de messire Malo-Joseph du Breil de Nevet, chevalier, chef du nom et armes de la maison de Nevet, capitaine de dragons dans le régiment de Vibray, fils de defunts messire Joseph-



Yves du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriand, gouverneur pour le roy des isles et forts des Ebihens, et de dame Marguerite-Angelique, Silvie Marot de la Garaye, sa femme, accordé le 4 may 1739 avec dame Marie-Rose de Treouret. Ce contrat passé devant Marchand, Le Jeune et Bricault, notaires au Chatelet de Paris.

Lettres Patentes données par le roy a Paris au mois de septembre 1719, par lesquelles sur ce qui avoit été exposé a SA Majesté par Malo-Joseph du Breil de Pontbriand, qu'il étoit petit fils de dame Bonaventure de Nevet et de feu Louis du Breil de Pontbriand, son mari, et que Malo de Nevet, marquis de Nevet, frere de laditte dame de Nevet et grand oncle dudit sieur exposant, voulant perpetuer son nom de Nevet, l'avoit requis de quitter les noms et armes de la famille des du Breil-Pontbriand pour ne porter à l'avenir que les noms et armes de Nevet, saditte Majesté luy permet de prenfre à [fol. 79v] l'avenir le nom et les armes de la famille de Nevet au lieu du nom et armes du Breil de Pontbriand. Ces lettres signées Louis, et sur le reply par le Roy, le duc d'Orléans, régent present, Phelypeaux, et scellées.

III^e degré, ayeul. Joseph-Yves du Breil, seigneur de Pontbriand, Marie-Angelique-Silvie Marot de la Garaye, sa femme, 1696. *D'azur à une main gauche d'argent, appaumée et posée en pal, et une étoile d'or posée au premier canton de chef.*

Extrait du registre des mariages de la paroisse de Saint-Malo de Dinan portant que messire Joseph-Yves du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriand, capitaine de chevaux légers au regiment de Villepion et gouverneur de l'isle et fort des Ebihens, fils de messire Louis du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriand, capitaine garde coste de l'evesché de Saint-Malo et gouverneur de l'isle et fort des Ebihens, et demoiselle Marie-Angelique-Silvie Marot, dame de la Garaye, fille de messire Guillaume Marot, chevalier, seigneur de la Garaye, gouverneur des ville et chateau de Dinan, reçurent la benediction nuptiale le 14 mars 1696. Cet extrait signé Barre, recteur de Saint-Malo de Dinan, et legalisé.



D'or au léopard de gueules.

Contrat de mariage de messire Joseph-Yves du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriand, capitaine de cavalerie et gouverneur des Isle et fort des Ebihens, fils unique et noble de messire Louis du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriand, capitaine gardecostes et subdelegué de messieurs les marechaux

de France, et de dame Bonaventure de Nevet, sa femme, accordé le 10 mars 1686 avec noble demoiselle Marie Silvie Marot, demoiselle de la Garraye. Ce contrat passé devant Gouache et Berthelot, notaires royaux de la cour et se-nechaussée de Rennes.

IV^e degré, bisayeul. Louis du Breil, seigneur du Pontbriant, Bonne de Nevet, sa femme, 1667. *D'or à un léopard de gueules.*

Contrat de mariage de messire Louis du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriant, du Pin, Richebois, la Houlle, la Garde-Bailleux, la Cour, et Voisins, fils aîné et héritier principal et noble de feus messire Jean-Tanguy du Breil, chevalier, seigneur desdits lieux, et de dame Anne des Essarts, accordé le 26 may 1667 avec demoiselle Bonne de Nevet, fille de messire Jean de Nevet, chevalier, seigneur dudit lieu, Lezergan, etc, et de dame Bonnaventure du Liscoet. Ce contrat passé à Rennes devant Gohier et Mallet, notaires royaux.

Arrest rendu le 21 novembre 1668 en la chambre établie pour la reformation de la noblesse de la province de Bretagne par lequel Louis du Breil, chevalier, seigneur chatelain du Pontbriand, fils de Tanguy du Breil, chevalier, sieur du Pontbriand, et de dame Anne des Essarts sa première femme, est déclarée noble et issu d'ancienne extraction noble et maintenu dans le droit de prendre les qualités d'écuyer et de chevalier. Cet arrest signé Malescot.

[fol. 80]

V^e degré, trisayeul. Tanneguy du Breil, seigneur de Pontbriant, Anne des Essarts, sa femme, 1637. *De gueules à trois croissants d'or, posés deux et un.*

Contrat de mariage de messire Tanneguy du Breil, chevalier, sieur du Pin-Pontbriand, fils aîné de messire René du Breil et de dame Jaqueminde de Guemadec sa femme, accordé le 29 juillet 1637 avec demoiselle Anne des Essars, fille d'honneur de la reine, mère du roy, et fille de feu messire Charles des Essars, chevalier, seigneur baron de Menyeux, gouverneur de la ville et citadelle de Montreuil-sur-Mer, et de dame Jeanne de Joigny sa veuve. Ce contrat passé au chateau de Madrid devant de Troyes et Parque, notaires au Chatelet de Paris.

Testament de messire René du Breil et de dame Jaqueminde du Guemadec sa femme, seigneur et dame du Pontbriand, le Pin, de la Garde et de Richebois, fait le 15 aoust 1616, par lequel entre autres dispositions ils veulent que le testament de feu messire Jean du Breil, seigneur du Pontbriand, père dudit testateur, soit exécuté, et ils donnent par préciput à Tanneguy du Breil leur fils aîné la terre et chatellenie du Pontbriant. Ce testament reçu par Cohue, notaire royal en la cour de Dinan, et Mahé, notaire en celle de Saint-Jegu.

VI^e degré, 4^e ayeul. René du Breil, seigneur de Pontbriant, Jaqueminde de Guemadec, sa femme, 1609. *De sable à un léopard d'argent, accompagné de six coquilles de meme, trois en chef et trois en pointe.*

Contrat de mariage de noble homme René du Breil, seigneur du Pin et de Pontbriand, fils aîné principal et noble de noble et puissant messire Jean du Breil, seigneur chatelain de Pontbriand, chevalier de l'ordre du roy, et de defunte dame Claude de Bruslon sa femme, accordé le 6 septembre 1608 avec demoiselle Jaqueminde de Guemadeuc, fille de messire Thomas de Guemadeuc, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, baron de Guemadeuc etc, et de dame Jaqueminde de Beaumanoir, sa femme. Ce contrat enoncé dans ledit arrest de la Chambre de la reformation du 21 novembre 1668.

Lettres Patentes données par le roy à Paris au mois de décembre 1650 par lesquelles Sa Majesté erige en titre de comté la chatellenie de Pontbriand et y annexe les fiefs de la Ravillais et de la Houlle en faveur de René du Breil, chevalier, seigneur de Pontbriand, de la Houlle et de Richebois, fils et principal heritier de feu Jean du Breil, chevalier, sieur des dits lieux, et ce en consideration des services dudit sieur de Pontbriand et de ceux que ledit feu sieur son pere avoit rendus au feu roy Henry IV. Ces lettres signées Louis et sur le reply par le roy, la reine regente sa mere presente, de Lomenie et scellées.

VII^e degré, 5^e ayeul. Jean du Breil, sieur de Pontbriand, Claude Brulon sa femme, 1574. *De sable à un griffon d'argent.*

Contrat de mariage de Jean du Breil, ecuyer, sieur du Pin, fils aîné et heritier principal et noble de messire Julien du Breil, chevalier de l'ordre du roy, sieur de Pontbriand, de la Mettrie et de Boisruffier, et de dame Marie Ferré sa femme, accordé [fol. 80v] le 7 fevrier 1574 avec demoiselle Claude Brulon, fille de messire Pierre Brulon, sieur de Beaumont, de Saint-Urial, etc, chevalier de l'ordre du roy, et de dame Bonne de Terne ¹ sa femme. Ce contrat passé devant de Frican, notaire et secretaire du Roy, et le Jambu, notaire et tabellion royal en la senechaussée de Rennes.

Transaction faite le 7 may 1587 entre nobles homs Jean du Breil, seigneur de Pontbriand, et Julien du Breil, ecuyer, son frere puisné, sieur de Boisruffier, au sujet de la succession de feux nobles messire Julien du Breil, chevalier de l'ordre du roy, et dame Marie Ferré sa femme, leurs pere et mere, seigneur et dame de Pontbriand, du Pin et du Boisruffier. Cet acte reçu par Le Roy et Briot, notaires a Dinan.

VIII^e degré, 6^e ayeul. Julien du Breil, sieur de la Mare, Marie Ferré sa femme, 1551, 1550. *D'argent, à une fasce d'azur, accompagnée de trois molettes d'eperon d'or, posées deux en chef et l'autre en pointe.*

Contrat de mariage de Julien du Breil, ecuyer, sieur de la Marre et des Jaunais, capitaine de Redon, accordé le 20 mars 1551 avec demoiselle Marie Ferré, fille de feu noble et puissant Bertrand Ferré, sieur de la Garaie, du Pin, etc, et de demoiselle Peronelle de Guemadeuc, sa femme. Ce contrat passé devant Ferron et Baron, notaires royaux de la cour de Dinan.

1. Ou *Tesne*, pour *Tixue*.

Sentence rendu en la cour de Dinan le 7 fevrier 1550 par laquelle la tutelle de Bertrand du Breil, ecuyer, fils mineur de feu Roland du Breil, ecuyer, et de demoiselle Thiephaine de Launay, sa femme, est donnée a François du Breil, sieur de la Roche, capitaine de Chauzay, de l'avis de Julien du Breil, ecuyer, sieur de la Marre, capitaine de Redon, et autres proches parens paternels dudit mineur. Cette sentence signée Le Saige.

Nous, Louis Pierre d'Hozier, chevalier, conseiller du roy en ses Conseils, juge d'armes de la noblesse de France et commissaire du roy pour luy certifier la noblesse de ses ecuyers et de ses pages,

Certifions au Roy et à Son Altesse monseigneur le comte de Brionne, grand ecuyer de France, que Jean-Malo-Hiacinthe de Nevet du Breil de Pontbriant a la noblesse necessaire pour estre admis au nombre des pages que Sa Majesté fait elever dans sa Grande Écurie, ainsi qu'il est justifié par les titres enoncés dans cette preuve que nous avons dressée et verifiée a Paris le samedy seizieme jour du mois de juin de l'an mil sept cens cinquante neuf.

[Signé] : d'Hozier. ■